



LA FASL EN ROUTE VERS UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

Depuis plus d'un an, la Fondation pour l'Animation Socioculturelle Lausannoise (FASL) mène des réflexions à l'interne sur sa gouvernance. Initiées par les recommandations de l'IDHEAP et du Contrôle des Finances de la Ville de Lausanne (CFL), les deux audits demandés par la Ville de Lausanne, tous les acteurs de l'animation socioculturelle se sont concertés et ont uni leurs forces pour définir un nouveau mode de gouvernance.

Grâce à une collaboration inédite de membres du personnel et des comités des associations, de membres de la direction et du Conseil de Fondation, des travaux collectifs d'envergure ont permis une refonte totale des [statuts](#) (acceptés par le Conseil de Fondation le 19 septembre 2019).

Pour mémoire, le Conseil de Fondation est composé de 11 membres, *soit 2 représentants de la Ville, 3 personnes intéressées par l'animation socioculturelle, 4 représentants des associations et 2 représentants du personnel.*

La Municipalité a refusé d'entériner les nouveaux statuts car elle souhaite rester partie prenante de la gestion opérationnelle de l'animation socioculturelle. Cette position de la Municipalité paraît difficilement compréhensible car elle va à l'encontre des résultats des audits qu'elle a elle-même commandités en 2017.

La FASL est consciente que la définition de la politique d'animation socioculturelle à Lausanne relève de la compétence de la Ville. Toutefois, au printemps 2018, **le Conseil de Fondation de la FASL avait retenu de ces audits la nécessité de :**

- Réviser la composition du Conseil de Fondation (retrait des membres de la Municipalité du Conseil de Fondation afin de supprimer toute forme d'ingérence dans les affaires d'une institution de droit privé ; refonte de la représentation du personnel et des associations)
- Renforcer les valeurs et l'identité culturelle de la FASL
- Identifier les besoins des quartiers afin de prendre en compte les spécificités des quartiers lors de la définition et de la mise en œuvre de la politique municipale d'animation socioculturelle

Ces éléments constituent la base de la refonte totale des statuts qui a abouti, grâce à un important travail collectif mené lors de forums internes. **Le forum du 3 septembre 2019 a permis la validation de deux projets :**

- Des nouveaux statuts, qui ont été soumis au Conseil de Fondation le 19 septembre 2019
- Une nouvelle convention de subventionnement Ville - FASL

Ces statuts ne sont pas parfaits. Ils comportent notamment un nombre élevé d'instances, ce qui risque de ralentir les prises de décision dans les débuts de la mise en œuvre des différents organes. Ceci s'explique par le fait que **ces statuts intègrent les intérêts de l'ensemble des acteurs concernés** – mais c'est aussi **ce qui fait leur force** :

Ils ont été adoptés à l'unanimité des parties impliquées dans leur refonte. Un énorme travail a été fourni, notamment dans les forums internes et il a permis de démontrer qu'il était possible de collaborer tous ensemble. Une forme de confiance a été gagnée entre tous les acteurs concernés.

Concernant les **statuts** :

- Ils répondent aux attentes de clarification de gouvernance mises en évidence par les audits
- Ils sont équilibrés et prévoient des instances de recours ainsi que des outils de suivi et de rendu des activités financées. Ainsi, **une instance de régulation bipartite** a été créée, instance qui peut être saisie par les parties (Ville - FASL) pour faire part d'une insatisfaction au sujet de l'exécution de la convention de subventionnement.
- Ils sauvegardent une certaine marge de manœuvre et d'indépendance qui est indispensable à la bonne mise en pratique de l'animation socioculturelle et de ses missions

Finalement, il est essentiel de souligner **les importants atouts de la Fondation** :

- Par son projet institutionnel et son plan d'action, elle fait vivre une vision stratégique explicitée et partagée, et permet aux acteurs de se rejoindre autour de valeurs communes
- Forte des remous passés, elle a su reconstruire une ambiance de collaboration et de confiance renouvelée
- Elle garantit la qualité des missions par l'engagement d'équipes professionnelles compétentes et en coordonnant la collaboration avec les associations de quartier des lieux d'animation
- Elle a su construire des partenariats indispensables avec les autorités, les sponsors, des prestataires, des réseaux locaux

La direction de la FASL, comme le Comité et le Conseil de Fondation, sont conscients que l'incertitude, le découragement et la fatigue affectent les personnes qui se sont activement impliquées dans ces processus.

Riche d'une expérience de 60 ans d'histoire socioculturelle à Lausanne, la FASL a joué un rôle pionnier dans le développement de l'animation dans la Cité.

Elle réaffirme que sa mission première est fondée sur la solidarité entre les acteurs des lieux d'animation qu'elle fédère autour de valeurs et d'expériences de convivialité ainsi qu'autour de préoccupations communes et de plaisirs partagés.

C'est pourquoi, la FASL va poursuivre sa défense de l'animation socioculturelle et son avenir **avec conviction**, en s'engageant **activement et de manière constructive** dans les négociations en cours.

[Pour en savoir plus ...](#)

